



Le Perray

Porte de la forêt

en-Yvelines

www.leperray.fr

Infos

JUIN 2020



**Déconfinement :
une reprise
progressive...**

SOMMAIRE

> Pages 4-7

VIE MUNICIPALE

- **Mot du maire**
- **Mise à jour du guide pratique de la commune**
- **Réalisation du Programme événementiel 2020/2021**
- **Conseil municipal du 27 février 2020**
- **Travaux SNCF**
- **Élections**
- **Médailles du travail**
- **Collecte de sang**
- **Hommages : Madame Caussimon et Monsieur Eclimont**

> Pages 8-12

DOSSIER DÉCONFINEMENT

- **Déconfinement : des recommandations nationales à la nécessaire déclinaison d'un plan à l'échelle locale**
- **La Mairie, ouverte au public uniquement sur rendez-vous, Centre Communal d'Action Sociale, Enfance/Jeunesse, Vie locale, Événementiel et associatif, Espaces verts extérieurs, autres services**
- **Reprise de l'activité de la Ressourcerie**
- **Reprise de l'école**

> Pages 13-17

RETOUR SUR...

Démarches et initiatives

- **durant la période de confinement :**
- **Cellule de veille téléphonique**
- **Portage de courses**
- **Portage repas à tarif préférentiel**

- **Distribution prioritaire de masques pour les seniors**
- **Concert aux fenêtres de la RPA**
- **Portage de livres**
- **Commande et Distribution de masques**
- **Atelier couture**
- **Don de matériel informatique**
- **Distribution de sacs de déchets verts**
- **Animations activités ALSH**
- **Entreprises, commerçants professionnels médico-sociaux**
- **Dons alimentaires**
- **Informations sur les masques**

> Page 18

VIE ÉCONOMIQUE

- **Petit Casino**
- **Boucherie Laplace**

> Page 19

CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

- **Prochains ramassages déchets ménagers**
- **Règlementation Taille-haie**
- **Distribution de sacs de déchets verts**
- **Dates de ramassage des déchets verts**

> Page 20

ENFANCE/SCOLAIRE

- **Remise des prix au CM2**
- **Rentrée 2020 - 2021**
- **Vacances d'été**

> Page 21

MÉDIATHÈQUE

- **Fermeture du bâtiment mais emprunts toujours possibles !**

> Pages 22-23

VIE CULTURELLE

- **28e édition du Salon des Arts et 41e Tiercé photo**

> Page 24-26

HOMMAGES

- **Robert Eclimont**
- **Alphonse MAREST**

> Page 27

TRIBUNES LIBRES

> Page 28

JEUX

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque

- 1  Bien se laver les mains
- 2  Mettre les élastiques derrière les oreilles
- ou
- 3  Nouer les lacets derrière la tête et le cou
- 4  Fixer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque

- 1  Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques
- 2  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter
- ou
- 3  s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min
- 4  Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
  0 800 130 000 (appel gratuit)

État civil

Bienvenue à...

- † LAHEUX Alexane Claudette Pascale le 6 février 2020
- † CRUZ FRANCO Artois le 8 février 2020
- † EL HADDADI GUYARD Adel le 1er mars 2020
- † MURESAN David Bogdan le 10 mars 2020
- † NIANG Nyla le 19 mars 2020
- † ANTHOINE Lyana Julie Anaïs le 28 mars 2020

Oui !

Mariage

- † LEVOYE Christian Bernard René,
- † Lucien MAZATEAU Lydie Christine le 15 février 2020
- † BOU-OUACHMA Taoufik BOUBIA Hanane le 7 mars 2020

Ils nous ont quittés

- † ASTRUC José Mée le 29 janvier 2020
- † LENEN Marcel Jules Marie le 2 février 2020
- † CASSERON ép. MORALI Marie-Annick Alice Louissette le 5 février 2020
- † FRANÇOIS Jean-Pierre le 7 février 2020
- † MARTIN Julien le 7 février 2020
- † GUILLET veuve CHAUVIN Yvette Marie Armande le 12 février 2020
- † SIMIER veuve JOUANNY Nicole Marie Augustine le 16 février 2020
- † LECONTE veuve LE BIHAN Yvette Francette le 18 février 2020
- † CORRING Tristan André le 19 février 2020
- † LEVER Xavier le 19 février 2020
- † DUVAL Laurent André le 20 février 2020
- † LIROLA ép. ZAOUAI Annie Paule le 24 février 2020
- † TROPINI veuve VIN Jeanne Léonie le 24 février 2020
- † PERDOUX Virginie Jacqueline Chantal le 27 février 2020
- † PÉRIN Didier Georges Robert le 3 mars 2020
- † ECLIMONT Robert le 14 mars 2020

ÉDITORIAL

Dans cette période préélectorale, les collectivités locales doivent faire preuve de neutralité en termes de communication pour respecter l'équité entre tous les candidats, comme le précise l'article L52-1 du code électoral.

Madame le Maire a choisi de se conformer de manière très stricte à cette loi républicaine, en décidant de ne plus faire paraître d'éditorial dans le bulletin municipal. Sa publication est donc suspendue dans le Perray Infos.

Le Perray Infos

Directrice de la publication: **Paulette DESCHAMPS**

Comité de rédaction: **Paulette DESCHAMPS, Véronique NITSCH, Philippe BRIET, Patricia LE DUC, Isabelle HATAT, Jean-Claude VIN, Amélie FILLAUDEAU, Caroline BERTHE.**

Impression, conception, réalisation: **Café Noir.** Distribution: **Créatif Diffusion**

Crédit photos: service Communication, associations Perrotines, Café Noir.

Service Communication: 01 30 46 31 15 E-mail: service.communication@leperray.fr

Tous les articles ou informations proposés à la parution sont à nous faire parvenir impérativement avant le 5 du mois précédant la sortie, par mail: publications@leperray.fr

Nous portons une attention particulière à la distribution du « Perray Infos ». Néanmoins, il se peut que certaines boîtes aux lettres soient omises.

Nous vous remercions de nous en informer au **01 30 46 31 24** ou publications@leperray.fr

Nous vous rappelons que « Le Perray Infos »

se trouve à votre disposition à l'accueil de la Mairie ainsi qu'à celui de la médiathèque

et en téléchargement dès le 1^{er} du mois de sortie sur www.leperray.fr



DÉCONFINEMENT - VOTRE MAIRIE Nouveaux horaires d'accueil du public

Horaires applicables à partir du 25 mai et jusqu'à nouvel ordre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 10h sur RDV	8h30 - 12h sur RDV	8h30 - 10h sur RDV	8h30 - 12h sur RDV	8h30 - 10h Point info accueil *
10h - 12h Point info accueil *		8h30 - 10h Point info accueil *		10h - 12h sur RDV
12h - 14h Fermée			12h - 14h Fermée	12h - 14h Fermée
14h - 17h sur RDV	12h-17h Fermée au public	12h-17h Fermée au public	14h - 15h sur RDV	14h - 17h sur RDV
			15h - 17h Point info accueil *	
			17h - 19h sur RDV	

* Un point accueil-info a été aménagé à l'entrée de la Mairie afin de garantir les mesures de protection sanitaire du public et des agents municipaux. Aucune circulation du public dans les locaux de la Mairie n'est possible (hors créneaux de rendez-vous spécifiques).

LES GESTES BARRIÈRES À ADOPTER

Retrouvez l'ensemble des contacts des services municipaux sur le site de la ville: leperray.fr/services-municipaux/

Merci de privilégier les contacts par mail ou téléphone.

LA DISTANCE SOCIALE PRÉCONISÉE
RESTEZ À PLUS D'UN MÈTRE DE DISTANCE LES UNS DES AUTRES

Le Perray
EN YVELINES

01 30 46 31 24
mairie@leperray.fr
Ville du Perray-en-Yvelines
www.leperray.fr

Permanence du Maire

- Vendredi: 10h-11h30

La Mairie vous renseigne...

- 01 30 46 31 24

... et vous donne rendez-vous sur

www.leperray.fr [VilleduPerrayenYvelines](https://www.facebook.com/VilleduPerrayenYvelines)

VIE MUNICIPALE

Mot du maire

Chers Perrotines, Chers Perrotins,

Nous voici en période de déconfinement, mais le Covid-19 est lui, bien toujours présent. Il en va donc de la responsabilité de chacune(e) de voir disparaître ce virus et pouvoir enfin, reprendre à vivre normalement.

Vous trouverez dans ce Perray Infos la synthèse du plan de déconfinement adopté à l'échelle locale. Puisse-t-il vous

apporter toutes les informations dont vous aurez besoin dans ces temps de reprise progressive.

Nous pouvons être fiers de la solidarité qui a jailli de part et d'autre. Jolie démonstration, dont nous ne pouvons que nous réjouir : toute personne a pu, grâce à de petits gestes d'attention, se sentir entourée dans ces moments difficiles. Vous en trouverez quelques illustrations dans les pages à venir.

Pendant ces deux mois, les services de la Mairie ont été présents et mobilisés. Notre objectif était bien de vous faciliter la vie au quotidien. Et c'est toujours avec la même constance qu'ils s'y emploieront dans cette nouvelle période de transition. Je m'y engage.

Prenez soin de vous et protégez-vous, Restant à votre disposition,

Votre Maire

Paulette DECSHAMPS

Mise à jour du guide pratique de la commune

La Municipalité du Perray-en-Yvelines attend les retours des coordonnées des commerçants, entreprises, associations ainsi que de l'ensemble des acteurs de la vie locale afin de mettre à jour le prochain guide pratique (2020-2022).

Vous pouvez renseigner les informations nécessaires par le biais du formulaire dédié sur notre site : www.leperray.fr, par courrier ou par mail en indiquant les éléments suivants :

- Nom de l'enseigne
- Catégorie
- Descriptif éventuel
- Adresse postale
- Téléphone
- Email
- Site internet
- Logo éventuellement
- Toute autre information que vous jugerez utile

Pour plus d'informations : Service Communication 01 30 46 31 15 publication@leperray.fr

Réalisation du Programme événementiel 2020/2021

Manifestations associatives publiques à paraître dans le prochain guide événementiel de la commune

Comme tous les ans, la Municipalité souhaite mettre à disposition des habitants une brochure regroupant l'ensemble des manifestations ayant lieu sur la commune pour la prochaine saison (de septembre à juillet). Nous invitons les associations qui organisent des événements à nous les signaler afin qu'aucun rendez-vous ne soit manquant. Tournoi sportif, loto, rassemblement festif, concert public, festival, foire aux vêtements... Quel que soit l'événement, n'hésitez pas à nous soumettre les manifestations que vous organisez sur la commune en envoyant les informations suivantes :

- Date
- Lieu
- Titre (objet)
- Organisé par/ en collaboration/ partenariat avec...
- Descriptif-résumé
- Infos complémentaires (prix, horaires, etc.)

Avant le 15 juin prochain, par mail : publication@leperray.fr ou via le formulaire disponible sur le site internet de la commune : leperray.fr

Pour plus d'informations : Service Communication 01 30 46 31 15 publication@leperray.fr

L'intégralité des délibérations de ce conseil est affichée à l'entrée de la salle des mariages et consultable sur le site de la Mairie. Ont fait entre autres l'objet des débats :

Conseil municipal du 27 février 2020

Affaires financières

Compte de Gestion du Trésorier

Principal de l'exercice 2019 Budget

« Logements »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du compte de gestion, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et vote son adoption. Le document est annexé au compte-rendu.

Communauté d'Agglomération de

Rambouillet Territoires (CART) -

Convention de refacturation aux communes membres, des frais afférents au contrat d'accompagnement juridique mutualisé SVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à la convention de refacturation aux communes membres des frais afférents au contrat d'accompagnement juridique mutualisé mis en place par la CART.

> **VOTE : adoptée à l'unanimité**

Ressources Humaines

Mise en œuvre des contrats

d'apprentissage

Dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle développée par la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser le recours aux contrats d'apprentissage dans les conditions précisées en séance, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

> **VOTE : adoptée à l'unanimité**

Remboursement des frais de déplacement

Il est rappelé que le sujet a été soumis préalablement à l'avis du comité technique.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale, pour effectuer une mission, un stage ou pour suivre une action de formation,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le remboursement d'indemnités tel que présenté en séance, et en en précisant les strictes conditions, pour les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires de droit public et de droit privé, après l'établissement d'un ordre de mission et sur présentation obligatoire de justificatifs au seul ordonnateur. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les ordres de mission permanents dont la durée est fixée à 12 mois et prorogée tacitement pour les déplacements réguliers effectués au sein du département de la résidence administrative et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

> **VOTE : adoptée à l'unanimité**

Affaires générales

Intercommunalité - Approbation

du compte-rendu de la CLECT

(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la CLECT de Rambouillet Territoires du 19 décembre 2019, approuve le montant de l'attribution de compensation définitive de 2019 pour 13 839 152 € dont 1 922 998€ pour la ville du Perray, approuve le montant de l'attribution

de compensation provisoire de 2020 pour 13 922 394€ dont 1 922 998€ pour la ville du Perray. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette délibération

Intercommunalité - Délégation de gestion de la compétence assainissement - sollicitation de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires pour statuer sur une éventuelle délégation en faveur de la commune du Perray de la totalité de la compétence assainissement (« eaux pluviales » et « eaux usées ») sous réserve des moyens humains, financiers et matériels alloués. Il est demandé qu'à cet effet un projet de convention soit établi par les deux parties (dans les conditions suivantes : sectorisation des excédents financiers et affectation au territoire du Perray et délégation de signature accordée au Maire pour engager tous les travaux requis dans la limite du budget alloué à la commune).

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour négocier le contenu de cette délégation et précise que le projet de convention définitif devra être présenté au Conseil Municipal pour validation.

> **VOTE : adoptée à l'unanimité**

Intercommunalité - Rapport d'activités 2019 Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activités pour l'année 2019 présenté par Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) et précise que le rapport sera mis à disposition du public dans les quinze jours qui suivent la présente délibération

VIE MUNICIPALE

Travaux SNCF

INFO TRAVAUX
Avril 2020

**ENTRE TRAPPES ET RAMBOUILLET
NOUS RENOUVELONS
18,3 KILOMÈTRES DE VOIES**

Le chantier suspendu depuis le 17 mars dernier reprend progressivement à partir du lundi 27 avril sur la ligne N, entre les gares de Saint-Quentin-en-Yvelines et Rambouillet. Nous mettons tout en œuvre pour réduire au mieux le bruit généré.

CALENDRIER DES TRAVAUX

 **DU LUNDI SOIR AU SAMEDI MATIN :**
TRAVAUX PRÉPARATOIRES
 Du 27 avril au 2 mai : les nuits de 20h30 à 6h.
TRAVAUX PRINCIPAUX
 Du 4 mai au 18 juillet : les nuits de 20h30 à 6h.
TRAVAUX DE FINITION
 Du 20 juillet au 22 août : les nuits de 23h à 5h.

 **LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL**
 Dans le contexte de la crise Covid 19, les conditions de réalisation du chantier ont été aménagées afin que nos agents et les personnels des entreprises de travaux puissent travailler en toute sécurité.

 **À votre écoute**
 Une question sur le projet ou les travaux ?
 N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions à l'adresse mail suivante :
dg-idf.communication-travaux-sncf@sncf.fr
 Nous nous engageons à répondre sous 3 jours.

idf.sncf-reseau.com 



Élections

Résultats du premier tour du 15 mars 2020 :

- Taux de participation : 45,02%

Résultats des votes :

- Ensemble pour le Perray : 13,73%
- Le Perray Notre Commune...
Tous en action : 40,92%
- Tous Perrotins : 32,82%
- Le Perray @ venir : 12,54%

Date du second tour des élections municipales :

Dimanche 28 juin 2020. Toutes les infos sur :
<https://leperray.fr/elections/>

Médailles du travail

Les circonstances actuelles perturbent fortement les délais et procédures d'instruction habituelles. Malgré la crise sanitaire en cours, la Préfecture et les Sous-préfectures des Yvelines font le nécessaire pour assurer une continuité d'activité en la matière.

Le dépôt de dossiers dématérialisés est désormais le seul canal de transmission accepté à compter du 1er mai 2020.

- Tous les dossiers doivent donc être déposés ici pour :
- les Médailles d'honneur du Travail : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>
 - les Médailles d'honneur Agricoles : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>
 - les Médailles d'Honneur régionales, départementales et communales : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

Collecte de sang

La prochaine collecte de sang sur la commune se déroulera le **mercredi 10 juin de 14h à 19h, dans la salle des Granges du Parc.**

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur toutes les collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus selon les préconisations des ministères



Hommages

MADAME CAUSSIMON

Madame Paulette Caussimon, figure marquante du Perray ne pouvait passer inaperçue dans sa voiture d'un jaune éclatant.

Sous un éternel sourire, accompagné de mots chaleureux et d'un entrain qui rendrait jaloux tout animateur de soirée, se cachait une personnalité pleine de sagesse et de culture.

Son départ pour la Maison de Retraite a été tristement ressenti dans la commune et par ses amis.

Épouse de Jean-Roger Caussimon, compositeur, chanteur décédé en octobre 1985 dans leur maison face à l'étang du Perray, Madame Caussimon fut la compagne très attentive à la carrière de son mari.

Fin cordon bleu, elle était une hôtesse extrêmement accueillante. Partager un repas cuisiné par Madame Caussimon nous le savions, était un véritable délice et ne pouvait que donner des complexes à quiconque peu enclin à s'approcher des fourneaux.

Il y avait le contenu des assiettes mais il y avait surtout la chaleur autour de la table. Merveilleuse amie, toujours avec beaucoup de naturel, elle savait avec brio nous ramener à l'époque du « Lapin Agile », le cabaret où Jean-Roger se produisait en présence d'autres artistes : Jacques Brel, Jean Carmet, Léo Ferré, Mouloudji, Jean Rochefort. Ainsi dans une réelle simplicité mais dans une ambiance d'amitié se sont déroulées des soirées dans la maison rue de l'Etang.

Madame Caussimon était une artiste née. Elle fréquenta pendant de longues années les cours dispensés par O. Resteghini au sein de l'Association « Arts et Loisirs ». En 2010, elle reçoit la médaille du Conseil

Général saluant sa fidélité, lors de l'ouverture du 18ème salon d'Arts dont elle fut une fervente animatrice jusqu'en 2013. En 1993, un prix lui est décerné pour ses magnifiques aquarelles*.

Chantal, Raphaël et Céline vous les enfants, vous pouvez être fiers de votre Papa et de votre Maman. Nous ne pourrions les oublier.

Votre maman est allée rejoindre son cher Mari. Que tous les deux reposent en paix.

**Madame le Maire remercie le Président d'Histoire et Mémoire du Perray, Monsieur Patrick BEGUIN pour les documents mis à sa disposition.*

MONSIEUR ECLIMONT

Dans cette période difficile où nous ne parlons que « coronavirus », la vie dite « normale » s'écoule en parallèle avec ses joies et ses peines quotidiennes.

C'est ainsi que notre ami Robert Eclimont, conseiller municipal de 1977 à 2008 s'en est allé le 14 mars dernier dans la plus grande discrétion.

Nous n'avons pu, hélas, l'accompagner au cimetière du Moulin, le gouvernement ayant déjà interdit tout rassemblement. Nous n'étions pas présents mais notre pensée l'a accompagné en ce début d'après-midi du 18 mars dernier.

Nous avons perdu un ami. Robert était une force de la nature avec un caractère que je qualifierai de « bien trempé ». Il était fréquent de le voir élever la voix lorsque nous n'étions pas d'accord, mais beau joueur, il savait dès le lendemain reconnaître que son comportement n'était pas forcément justifié.

Robert était un passionné de notre magni-

fique patrimoine que sont les étangs et rigoles construits sous Louis XIV afin d'alimenter les grandes eaux du Château de Versailles.

Il était devenu le conteur et le dépositaire de la grande Histoire que fut cette période. Période qui marqua à tout jamais nos communes par l'assèchement des marais et la création de la Chaîne des Étangs du Roi Soleil.

Cette commune du Perray, il l'aimait de toute son âme.

Nous tous, ses collègues du Conseil Municipal étions conscients de cet attachement et de son amour pour son village natal. Il en connaissait chaque mètre carré et c'est sur sa bicyclette noire qu'on pouvait le rencontrer dans les différents quartiers du Perray, tel veilleur au sommet de sa tour de guet.

Combien de fois devant un problème de bornage de terrain, notre réponse était : « nous demanderons à M. Eclimont, il est la mémoire de ce territoire : il saura nous apporter toutes les explications ».

Christian, Didier et à toute votre famille, sachez ô combien nos pensées vous accompagnent dans ces moments difficiles.

Perdre ses deux parents à quelques mois d'intervalle est une véritable épreuve.

Nous qui les avons connus : Suzanne, votre maman, une très belle femme, nous laisse l'image type de la femme au foyer, discrète, qui par son dévouement permet à sa famille de se construire et de survivre. Robert, c'était Robert, avec ce sentiment viscéral d'appartenir à sa commune.

Au revoir à tous les deux,
Reposez en paix,

**Paulette DESCHAMPS
Maire du Perray-en-Yvelines**

DOSSIER DÉCONFINEMENT

Déconfinement : des recommandations nationales à la nécessaire déclinaison d'un plan à l'échelle locale

Le déconfinement progressif, effectif depuis le 11 mai, a rendu nécessaire la mise en œuvre d'une organisation adaptée des services municipaux pour tenir compte de l'ensemble des mesures qui doivent garantir la protection et la sécurité sanitaire des Perrotins et des agents communaux.

Vous trouverez ci-après les conditions de réouverture des structures et services municipaux (horaires, accès, conditions d'accueil ou d'utilisation, etc.) et autres éléments sur les différentes reprises d'activités locales, par grande catégorie. Ces mesures sont susceptibles d'être modifiées ou complétées en fonction de l'évolution des recommandations et prescriptions fixées à l'échelon national. Les informations les plus à jour sont disponibles sur le site de la ville : www.leper-ray.fr et via la page Facebook : Ville du Perray-en-Yvelines.

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les gestes barrières qui peuvent tous nous protéger et nous encourageons dans la mesure du possible le maintien des échanges par mail et/ou téléphone.

À noter : La décision de réouvrir des écoles, prise en concertation avec les équipes pédagogiques après plusieurs réunions de travail et de nombreux échanges a nécessité la mise en œuvre de nombreux moyens - notamment humains - pour que cette réouverture se fasse dans le respect des règles sanitaires imposées. À cet effet, l'ensemble du personnel communal d'entretien, habituellement réparti sur toutes les infrastructures municipales, le personnel d'animation (dédié à l'accueil de loisirs) et celui de la crèche a dû être mobilisé pour garantir le strict respect du protocole sanitaire fixé par l'État. En application des décisions gouvernementales, la Municipalité a mobilisé l'ensemble de ses ressources pour cette réouverture, avec pour conséquence la fermeture de locaux jugés moins prioritaires.

INFORMATION CORONAVIRUS
COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS


0 800 130 000
(appel gratuit)

La Mairie, ouverte au public uniquement sur rendez-vous

La Mairie, ouverte au public uniquement sur rendez-vous depuis le 12 mai adopte à partir du 25 mai l'organisation suivante : Ouverture « accueil - infos » les lundis et mercredis de 10h à 12h, le jeudi de 15h à

17h et le vendredi de 8h30 à 10h.

À noter : la Mairie sera fermée le samedi.

Ouverture sur rendez-vous : en dehors des créneaux « accueil - infos ».

Les services de la Mairie vous accueillent

toute la semaine, sur rendez-vous, dans un espace dédié, désinfecté entre chaque rendez-vous.

Les services sont à votre disposition :

Secrétariat Général	01 30 46 31 08	agros@leperray.fr
Police Municipale	01 34 84 82 72	police-municipale@leperray.fr
État Civil	01 30 46 31 14	accueil-etat.civil@leperray.fr
Communication	01 30 46 31 15	service.communication@leperray.fr
Scolaire	01 30 46 31 20/10	service.scol@leperray.fr
Logement	01 30 46 31 13	service.loge@leperray.fr
Centre Communal d'Action Sociale	01 30 46 31 19	ccas@leperray.fr
Événementiel	01 78 82 02 57	kberget@leperray.fr
Sport	01 30 46 31 23	sjautard@leperray.fr
Technique	01 30 46 31 12	service.tech@leperray.fr
Urbanisme	01 30 46 31 07	service.urba@leperray.fr
Assainissement	01 34 84 19 94	d.lohou@rt78.fr
Crèche / Multi-accueil	01 34 84 92 29	creche.leperray@orange.fr
Centre de Loisirs / ASLH	01 34 84 66 66	alshlespetitsloups@orange.fr
Espace Jeunes / AJP	01 34 84 66 38	ajp78@outlook.fr
Médiathèque	01 34 84 89 84	leperray.bibliotheque@orange.fr

Centre Communal d'Action Sociale

Le **CCAS** vous accueille, en Mairie, dans une salle dédiée, tous les jours, sur rendez-vous. En cas d'urgence, contactez la permanence téléphonique : 01.30.46.31.19.

Enfance/Jeunesse

- **Crèche/Multi-accueil** : fermée jusqu'au 31 août inclus
- **Espace Jeunes/AJP** : fermé jusqu'au 3 juillet inclus
- **Écoles*** : réouverture progressive à compter du 14 mai
- **ALSH/Centre de Loisirs*** Les p'tits Loups : ouverture à partir du 13 mai (horaires habituels) uniquement les mercredis pour les enfants inscrits sur les temps scolaires.

* *Le protocole sanitaire établi pour la réouverture des écoles et du centre de loisirs est disponible en ligne sur le site de la ville (<https://leperray.fr/coronavirus/>)*

DOSSIER DÉCONFINEMENT



Vie locale

- **La Médiathèque** : bâtiment fermé ; système de prêts à distance (drive piéton pour emprunt et retrait des documents) ; plus d'infos page 21.
- **Salles municipales** : les rassemblements de plus de 10 personnes étant toujours interdits, la salle des Granges du Parc, et la salle des fêtes de la Mare au Loup restent fermées jusqu'à nouvel

ordre (Les Granges du Parc sont actuellement occupées et réservées pour l'atelier couture mis en place par la Municipalité dans le strict respect des règles sanitaires (voir page 15).

- **Marchés** : reprise depuis le 15 mai (mercredi et vendredi, horaires habituels)
- **Locaux associatifs** : fermés (sauf autorisation exceptionnelle dans le cadre d'une

organisation et d'un protocole sanitaire particulier)

- **Équipements sportifs couverts** (gymnases, salles de sport...) : fermés (sauf espaces extérieurs sous conditions de la validation d'un protocole sanitaire contre-signé ; ex : Tennis, Pétanque).

Évènementiel, associatif

- **Les rassemblements au-delà de 10 personnes** étant toujours interdits, les manifestations associatives et municipales de fin de saison sont suspendues, sauf autorisation exceptionnelle dans le cadre d'une organisation et d'un protocole sanitaire spécifiquement mis en place.
- **Les associations** pourront proposer à la Municipalité un protocole pour le maintien de leurs activités en extérieur. La continuité de la vie associative, primordiale au dynamisme de la commune et à l'épanouissement des Perrotins, fait l'objet d'une attention particulière en cette période. La Municipalité met tous les moyens pour soutenir au mieux les associations Perrotines dans la reprise progressive de leur activité respective. Les services sport et communication sont à leur disposition pour évoquer la situation actuelle et envisager l'accompagnement nécessaire et les solutions possibles.

Espaces verts extérieurs

- **Étangs du Perray** : accès autorisé depuis le 21 mai.
- **Parc municipal** : fermé jusqu'à nouvel ordre.
- **Cimetières** : réouverture depuis le 11 mai.

Autres services

- **La Poste** : réouverture depuis le 27 avril
- **Commerces (hors restaurants)** : réouverture autorisée dans le respect des règles sanitaires (avec limitation du nombre de personnes dans le magasin)
- **Forêts** : accès autorisé depuis le 11 mai (l'arrêté préfectoral interdisant l'accès aux massifs, et notamment aux deux principaux que sont les forêts de Saint-Germain et de Rambouillet n'a pas été reconduit). L'Office National des Forêts précise : « La réouverture des forêts s'accompagne de mesures préventives car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de responsabilité lors de leurs visites en forêt. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au respect des mesures de distanciation physique, préconisées par les autorités de santé publique ».
- **Transports publics** : afin de limiter l'affluence dans les transports en commun aux heures de pointe, une restriction de l'accès aux transports publics et à leurs espaces attenants les jours ouvrables, a été mise en place. L'accès aux transports est réservé, de 6h30 à 9h30 et de 16h à 19h, aux salariés ne pouvant télétravailler et aux usagers se déplaçant pour un motif impérieux (une attestation est alors obligatoire).

La SNCF et Île-de-France Mobilités mettent en place l'ensemble des conditions visant à lutter contre la propagation du Covid-19 (mesures spécifiques organisées dans les transports et espaces attenants).

- **Sport** : La pratique du sport (individuel ou en petits groupes) à l'extérieur est autorisée sans attestation ni contrainte horaire ou kilométrique, à la seule condition que la règle de distanciation soit respectée.
- **Déchèteries** : réouverture partielle depuis le 11 mai, accès uniquement sur rendez-vous
- **Église Saint Eloi du Perray-en-Yvelines** : la chapelle de Notre Dame Consolatrice des Affligés est ouverte tous les jours de 9h à 20h. Chapelet à 17h30 samedi, dimanche et lundi. Reprise des célébrations religieuses à partir du 26 mai (Messes de Semaine : Mardi et jeudi à 19h; Messes dominicales : dimanche à 9h30). Gel hydroalcoolique à disposition dans l'église. Port de masque et mesures de distanciation physique adoptés.

L'endiguement de l'épidémie du Coronavirus est une responsabilité individuelle mais également collective qui se traduit par le respect de gestes simples, mais éminemment importants. Nous remercions l'ensemble des Perrotines et Perrotins pour leur patience, leur compréhension et leur civisme durant cette crise sanitaire qui a pourtant bousculé bon nombre d'aspects de notre vie quotidienne. Si la reprise progressive des activités se met en place, le déconfinement ne pourra être réussi qu'avec le maintien d'une certaine conscience/rigueur à nos échelles, individuelles et partagées.

Reprise de l'activité de la Ressourcerie

Plus d'informations :
• <http://ressourcesetvous.org>
• Page Facebook : Ressources&Vous



TRI DES APPORTS EN AUTONOMIE

- 1 PERSONNE À LA FOIS
- METTES VOS DONS EN SAC PAR TYPE D'OBJET...
- ... DANS LES BACS QUI CORRESPONDENT
- PAS D'OBJET CASSÉ OU INCOMPLÉT
- 4 SACS CABAS MAXIMUM



NOTRE DISPOSITIF POUR VOUS ACCUEILLIR

DÉSIGNATION DES SUBRICES EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

ARRIÈRE DES SUBRICES TOUJOURS VUS 15 MINUTES

DANS LA BOUTIQUE

- SUIVRE LE CIRCUIT DANS LES RAYONS
- LIMITER LE CONTACT AVEC LES OBJETS
- PAS D'ACCÈS À LA CABINE D'ESSAI
- 1 PERSONNE POUR 4 M2
- LIMITER SON TEMPS



AVANT DE RENTRER

- PORTER SON MASQUE OBLIGATOIRE
- SE LAVÉ LES MAINS AVEC SON GEL



À LA CAISSE

- PRÉVOIR DE LA MONNAIE OU CÉCHEQUES
- RAMENER SES PROPRES SACS



DOSSIER DÉCONFINEMENT

Reprise de l'école

L'école a repris jeudi 14 mai en suivant les consignes de l'Éducation Nationale. Cette reprise concernait des enfants de grande section de maternelle, des CP et des CM2 ainsi que des enfants prioritaires.

Malgré ces contraintes les enfants que nous avons rencontrés étaient ravis et soulagés de pouvoir retrouver leur enseignant ainsi que quelques copains. Avec l'interdiction de jouer à chat ou au ballon les enseignants ont pu remarquer que d'autres jeux avaient fait leur apparition dans les cours d'école comme des jeux de mime ou « Harry Potter ». Les jeux de marelles dessinés sur le sol des cours de récréation, un temps délaissés, ont à nouveau été utilisés.

Dans certaines classes les enfants présents ont pu participer à un cours avec leurs copains restés chez eux en visioconférence.

La Municipalité remercie vivement les directrices et les enseignants ainsi que les services techniques de la mairie pour le travail colossal qu'ils ont fourni depuis plusieurs semaines pour que cette réouverture soit possible.

Sans ce travail d'équipe cette reprise des cours n'aurait pas été possible.

CONSIGNES DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

- 4m² par enfant
- Autour de 10 enfants par classe
- Le travail en distanciel continue pour les enfants restés chez eux
- Pas de cantine mais un pique-nique apporté par les enfants et deux enfants par table à la cantine
- Une infirmière se déplace dans toutes les classes pour expliquer les gestes barrière et la distanciation.
- Les récréations se font par classe sans contact entre les enfants
- Nettoyage des toilettes après chaque classe
- Sens de circulation définis

Le protocole sanitaire établi pour la réouverture des écoles et du centre de loisirs est disponible sur le site de la ville :
<https://leperray.fr/coronavirus/>

Paroles d'enfants :

« Au début c'était bien, c'était comme des vacances mais au bout d'un moment on a commencé à s'ennuyer et on avait envie de revenir à l'école »

« Je préfère travailler avec la maîtresse parce qu'avec mes parents.... Oulala, ils s'énervaient ! »

« C'était quand même drôle de se connecter tous les jours et de parler avec les autres et de voir la maîtresse chez elle ! »

« Ce serait bien qu'on puisse recommencer à jouer dans la cour comme avant »



Démarches et initiatives durant la période de confinement

Durant la période inédite de confinement que nous avons connue, la Mairie a dû être fermée au public, mais elle s'est organisée de façon à continuer d'assurer le fonctionnement de ses services, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Les élus encore en place ainsi que les différents responsables de services ont toujours été présents, à l'écoute, essayant d'être le mieux possible réactifs aux diverses sollicitations.

En parallèle, de nombreux particuliers, bénévoles, associations et entreprises ont également apporté leur aide dans le cadre de différentes initiatives locales.

Pour les personnes les plus vulnérables...

Cellule de veille téléphonique

Dédiée aux personnes âgées, isolées et/ou vulnérables cette cellule constituée d'agents du CCAS a été mise en place **dès les premiers jours du confinement** afin que nos séniors ne se sentent pas trop seuls et oubliés. Près de 300 séniors ont ainsi été appelés, plusieurs fois par semaine et ce dès le 18 mars, par différents agents municipaux mobilisés pour la circonstance.



Portage de courses

Un réseau de bénévoles et d'élus volontaires a également été constitué pour effectuer les courses alimentaires et les achats de médicaments pour les personnes identifiées comme fragiles ou isolées.

Portage repas à tarif préférentiel

Afin de limiter au maximum les sorties des résidents de la RPA, le service de portage repas a été proposé à tarif préférentiel à l'ensemble des résidents pendant toute la période de confinement.

Distribution prioritaire de masques pour les seniors

Avant que la commande massive de masques (plus de 40 000 unités lancées dès les premiers jours du confinement) ne soit arrivée, une première distribution de masques disponibles a été faite aux séniors de la RPA ainsi qu'au personnel municipal détaché pour assurer le respect des règles de confinement. À l'occasion du week-end de Pâques des élus ont distribué des petits paquets d'œufs en chocolat accompagnés d'un masque de type chirurgical (FFP1), aux séniors inscrits au registre de la veille téléphonique. Traditionnellement passées en famille les fêtes de Pâques ont plus durement touché les personnes seules et éloignées de leur famille. Cette distribution a été l'occasion d'échanger quelques mots, un sourire, pour que personne ne se sente oublié.

RETOUR SUR ...

Pour les personnes les plus vulnérables...

Concert aux fenêtres de la RPA

Les résidents de la Résidence St Jacques se sont retrouvés confinés dans leur appartement avec visites interrompues, repas pris en solitaire et sorties encadrées.

S'inspirant de ce qui s'est fait dans d'autres villes sous la forme de « concerts aux balcons » deux élues, musiciennes amateurs, se sont portées volontaires pour rompre la solitude des résidents en jouant quelques morceaux tous les jeudis à 16h dehors, face aux balcons. Par chance le beau temps de ces deux mois d'avril et mai ont permis ces mini concerts à l'extérieur, très appréciés.



Portage de livres

La médiathèque, en partenariat avec le CCAS, a assuré un système de portage de livres auprès des résidents de la Résidence St Jacques. Après avoir sélectionné leurs livres sur un catalogue mis à leur disposition, les agents municipaux se sont chargés d'apporter les livres aux résidents.



Pour tous...



Commande et Distribution de masques

À réception de la commande passée dès les premiers jours du confinement, une distribution de 3 masques jetables par personne résidant au sein du même foyer a été faite à la Mare au Loup la semaine du 4 au 8 mai derniers aux habitants de la commune.

Sur la même organisation, une distribution a été organisée les 4 jours du week-end de l'Ascension, permettant cette fois-ci de fournir aux Perrotins des masques en tissu, provenant de la dotation du Département des Yvelines.

Enfin, des masques en tissu, fabriqués localement dans le cadre de l'atelier couture (voir plus bas), ont été distribués en complément des précédents à toutes les personnes inscrites au registre du CCAS (personnes les plus vulnérables).

Atelier couture

La Municipalité du Perray a décidé d'ouvrir un atelier couture dédié à la confection de masques en tissu.

Le principe : à domicile ou en groupe aux Granges du Parc et dans les locaux de l'association Présence (dans le respect des consignes sanitaires toujours en vigueur), les couturier(e)s volontaires ont déjà assuré la confection de près de 4000 masques (réalisés conformément à la norme AFNOR (Cf page 17))

Ces masques sont destinés aux Perrotines et Perrotins (un ordre de priorité pourra être établi en fonction des quantités réalisées) et aux agents municipaux.

La Municipalité du Perray, en partenariat avec Ressources&Vous a mis à disposition les fournitures nécessaires (tissus, élastiques, patrons). L'atelier est toujours en activité, si vous souhaitez contribuer, d'une manière ou d'une autre, n'hésitez pas à vous faire connaître par mail : mranger@sfr.fr, en indiquant vos coordonnées (mail et téléphone).

Un grand merci, et bravo, à toutes nos couturières : Sylvie, Martine, Marie, Monique, Françoise, Marie-Hélène, Anny, Isabelle, Céline, Lynda, Florence, Janine, Estelle, Dominique, Valérie, Béatrice, Bruno, Ophélie, Jocelyne, Stéphanie, Manel, Mathilde, Catherine, Jacqueline, Ida, Véronique, Brigitte, Laurence, Francine, Armelle, Silvia, Mireille, Patricia, Stéphanie, Danielle, Anne, Annette, Emilie, Sophie, Barbara, Lydia, Thérèse, Danielle, Christelle, Madeleine,...



Au-delà des masques réservés aux personnes vulnérables, une distribution du stock restant sera organisée par les bénévoles de l'atelier le week-end du 6/7 juin prochain. Ouvert à tous, dans la limite d'un masque par personne. Plus d'infos sur le site de la ville et sur la page Facebook.



RETOUR SUR ...

Autres initiatives



Don de matériel informatique

L'entreprise SEDERMA a fait don à la Résidence Saint-Jacques d'un ordinateur portable neuf destiné à être utilisé par les résidents afin de maintenir et favoriser le lien avec les familles. Un grand merci à l'entreprise pour ce geste.

Distribution de sacs de déchets verts

Suite à la fermeture du SITCOM durant plusieurs semaines, avec pour conséquence un arrêt du ramassage des encombrants et des déchets verts préjudiciable en cette période printanière, une distribution exceptionnelle de sacs a été programmée les 22, 23 et 24 avril derniers. Pour les personnes n'ayant pas pu retirer leurs sacs un agent municipal s'est déplacé pendant la durée du confinement pour les apporter à domicile.

Entreprises, commerçants, professionnels médico-sociaux

Dans le contexte actuel, des suppressions de loyers ont été accordées par la Municipalité, aux professionnels les plus touchés. Des distributions de masques ont également été organisées sur les stocks municipaux en complément de ceux fournis par la Région et notre députée Aurore Bergé.

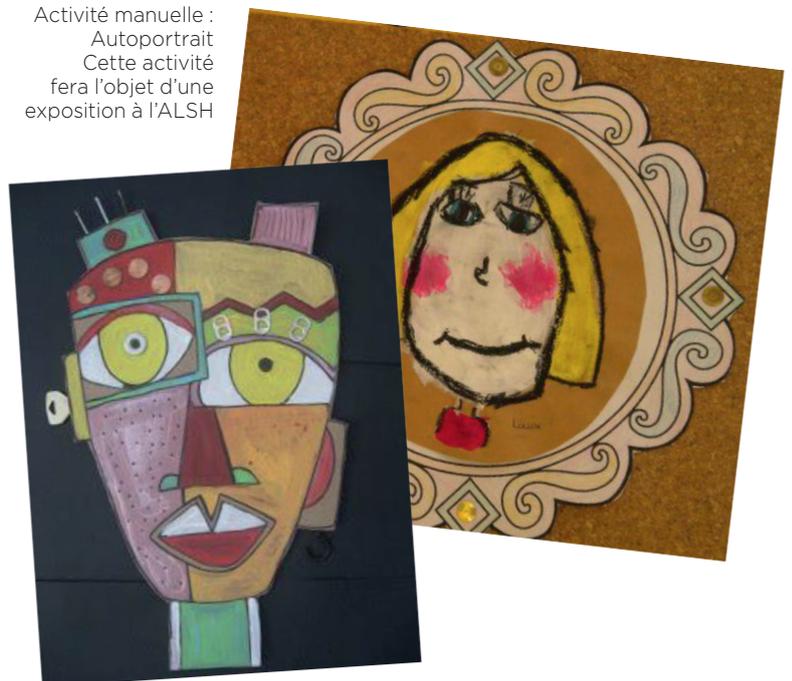
Enfin, afin de faire travailler les entreprises locales, les sociétés Baudoin et D&P Architecture ont été sollicitées pour la réalisation de visières, hygiaphones et autres systèmes de protection, destinés aux agents de la commune et aux espaces accueillant du public.

Animations activités ALSH

Pendant toute la période de confinement liée à l'épidémie du Covid 19, l'équipe d'animation des P'tits Loups (ALSH) s'est mobilisée pour proposer quotidiennement des « fiches activités » à destination des familles (accessibles via le portail famille). Les réalisations des activités des jeudis feront l'objet d'une exposition collective, organisée par l'ALSH. Pour compléter les fiches activités diffusées quotidiennement aux enfants, un projet danse a également été proposé. Les familles ont pu découvrir, en vidéo, les pas d'une chorégraphie préparée par Léa, animatrice à l'ALSH Les P'tits Loups. L'apprentissage de cette chorégraphie par les enfants pourra permettre l'organisation d'une danse collective, lorsque les conditions le permettront.

Durant cette période inédite un élan de solidarité a pu être constaté ; nous ne pouvons que nous en réjouir et nous en féliciter. Un grand merci aux nombreux bénévoles, aux associations et aux agents municipaux qui ont tous été les artisans de cette solidarité.

Activité manuelle :
Autoportrait
Cette activité
fera l'objet d'une
exposition à l'ALSH





Dons alimentaires

Un partenariat solidaire a été mis en place entre le CCAS, les associations Ressources&Vous et Secours Populaire en faveur des personnes vulnérables. Ce partenariat solidaire s'est appuyé sur la collecte, par Ressources&Vous, du surplus alimentaire dans différents magasins du département. Les denrées ont été récupérées et stockées par le CCAS afin d'être distribuées aux résidents les plus vulnérables de la Résidence St Jacques. Les stocks restants ont été récupérés par l'antenne locale du Secours Populaire qui s'est alors chargée de la distribution auprès des autres publics en difficulté recensés sur la commune.

Informations sur les masques

Retrouvez les patrons en taille réelle sur le site de la commune : leperray.fr

COVID-19

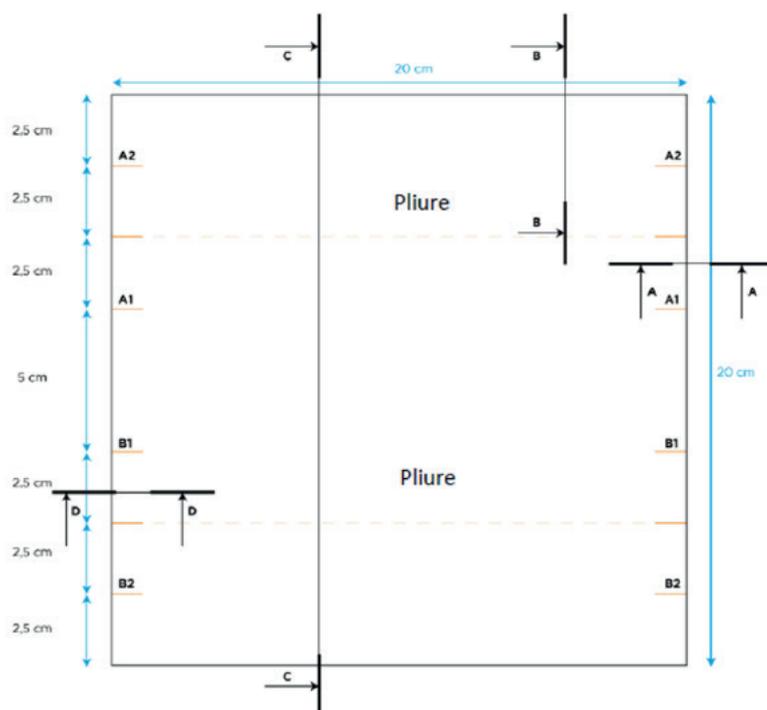
BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque	Comment retirer son masque
<p>1 Bien se laver les mains</p>	<p>1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques</p>
<p>2 Mettre les élastiques derrière les oreilles</p>	<p>2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter</p>
ou	ou
<p>3 Nouer les lacets derrière la tête et le cou</p>	<p>3 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min</p>
<p>4 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher</p>	<p>4 Bien se laver les mains à nouveau</p>

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
0 800 130 000

(appel gratuit)



VIE ÉCONOMIQUE

Petit Casino

Horaires d'ouverture :

*Lundi, mardi, jeudi,
vendredi 8h-13h et 15h-19h30*

Mercredi fermé

Dimanche 8h30 - 13h30

Ce commerce de proximité, repris par Arthur et Eugénie Akopyan le 20 janvier 2020, a été une aubaine pour les Perrotins pendant les deux mois de confinement.

Accueillants et toujours disponibles les nouveaux gérants ont pourtant dû faire preuve de ténacité pour pouvoir être livrés en temps et en heure. Ce petit magasin n'était en effet pas prioritaire pour les fournisseurs qui avaient eux-mêmes des difficultés à acheminer les produits commandés. Souvent seulement une partie de la commande était livrée. Cela a nécessité des heures de discussions au téléphone avec chaque fournisseur, les intermédiaires étant au chômage partiel donc injoignables.

Malgré le stress de cette situation M. et Mme Akopyan ont toujours gardé leur bonne humeur et leur disponibilité pour satisfaire au maximum les demandes.

Ils ont pu compter sur la compréhension des Perrotins qu'ils remercient.



Boucherie Laplace

***Livraison gratuite à domicile
(dans un rayon de 15 km)
à partir de 50 euros d'achat***

Horaires d'ouverture :

Lundi : fermé

*Mardi, mercredi, vendredi, samedi :
8h-13h et 15h30-19h30*

Jeudi et dimanche : 08h30-13h

Jérémy et Lorena Laplace ont repris la boucherie, qui fait également traiteur, depuis le 6 septembre 2019 avec Dylan, leur apprenti qui est aussi le frère de Lorena.

Une boucherie de proximité avec uniquement de la viande provenant d'élevages fermiers de Normandie (porcs, volailles et bœuf de race « limousine ») est une chance pour notre ville. Connaissant bien leurs producteurs M. et Mme Laplace n'ont eu aucun mal à être approvisionnés pendant les deux mois de confinement. Le seul problème a été l'afflux de nouveaux clients d'un seul coup, mais très vite ils ont pu se faire livrer les quantités nécessaires.

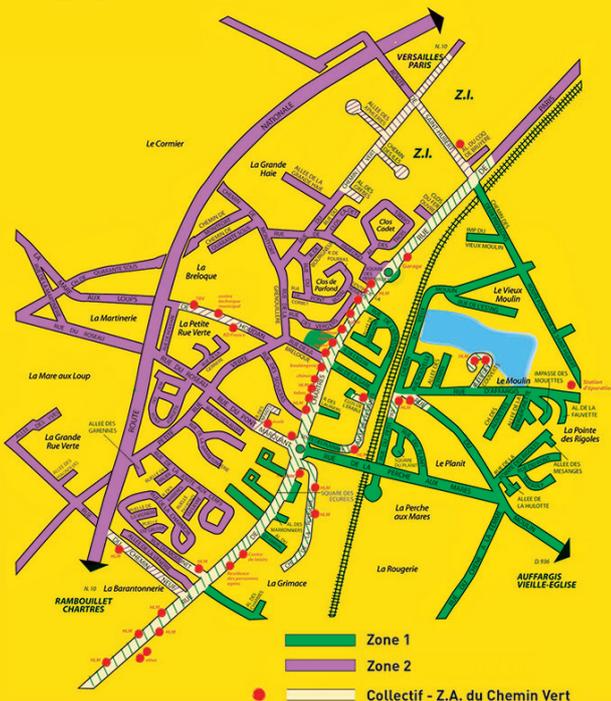
Vous trouverez également quelques fromages provenant directement de la ferme de la Tremblaye.

Déchets ménagers Prochains ramassages :

- ordures ménagères :
tous les vendredis matin
- emballages :
un lundi sur deux l'après-midi :
lundi 11 et 25 mai, lundi 8 et 22 juin.
- verre :
Zone 1 (vert) : lundi 1er juin.
Zone 2 (violet) : mardi 2 juin.



Le PERRY-EN-YVELINES



Taille-haie

Règlementation :

Nous vous rappelons que la taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), sauf si la taille intervient pour des raisons de sécurité imposées par une autorité extérieure ou en présence d'un problème particulier (une branche qui touche une clôture électrique, par exemple). En effet, c'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et si certaines espèces adoptent un nichoir, beaucoup d'autres construisent un nid dans les haies et les arbustes. Afin de ne pas déranger les couvées, attendez la fin de l'été et l'envol des derniers oisillons pour tailler vos haies.

Haie mitoyenne à deux propriétés : qui est responsable de la taille ?

Qu'il s'agisse d'une haie de lauriers, de feuillus ou de thuyas, toute haie qui délimite la séparation entre deux propriétés est considérée comme mitoyenne. En cas de doute, l'une des deux parties peut produire son titre de propriété : il peut s'agir : d'un acte notarié fourni au moment de l'achat de la maison et du terrain ou d'un acte privé signé par les voisins qui ont planté la haie en premier lieu.

Par principe, une haie mitoyenne qui marque la séparation entre deux maisons appartient aux deux voisins. La responsabilité de son entretien repose donc sur les deux parties.



Sacs de déchets verts

Distribution (uniquement pour les personnes n'ayant pu retirer leurs sacs lors des dernières distributions):

Sur le site de la Mare au Loup (14, rue de Houdan) : samedi 30 mai, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Un fléchage sera mis en place pour indiquer le lieu de distribution sur place. Les sacs sont à retirer en personne, merci de vous munir d'un justificatif de domicile.

Déchets verts

Dates de ramassage :

- Le Perray 1 : mercredis 20 et 27 mai, mercredis 3, 10, 17 et 24 juin.
 - Le Perray 2 : jeudis 21 et 28 mai, mercredis 4, 11, 18 et 25 juin.
- Nous vous rappelons que les sacs de déchets verts doivent être déposés sur l'espace public au plus tôt la veille au soir du jour prévu de ramassage.

ENFANCE/SCOLAIRE

Remise des prix au CM2

La remise des prix aux élèves de CM2 ne pouvant avoir lieu dans la salle des fêtes de la Mare au Loup comme chaque année, le format sera adapté afin que chaque élève reçoive son prix de fin d'année.

Rentrée 2020 - 2021 Inscriptions scolaires cantine / accueil de loisirs / étude

Pour les parents ne l'ayant pas encore fait, les pré-inscriptions de la rentrée scolaire sont ouvertes pour les services périscolaires et l'étude.

Afin que votre inscription via le Portail Famille soit validée, le dossier personnel de chaque famille nécessite aussi la remise des documents suivants que vous pourrez transmettre par mail (service.scol@leperray.fr) après avoir effectué la pré-inscription de votre enfant :

- La fiche de renseignements, restauration scolaire et ALSH (une par enfant) ;
- Le protocole de panier-repas pour toute allergie ou intolérance alimentaire ;
- L'avis d'imposition 2020 sur vos reve-

nus de l'année 2019 ou avis de situation déclarative ;

- Une copie de la page DTP du carnet de vaccination (si modification par rapport à l'année précédente ou non transmise).

Toute inscription incomplète ne sera pas validée.

Toute fréquentation aux accueils périscolaires nécessite obligatoirement une inscription effectuée sur le Portail Famille du site de la ville www.leperray.fr

Le portail famille est accessible depuis une connexion internet 24h/24 et 7j/7.



Vacances d'été

Rappel des dates des vacances scolaires : du samedi 4 juillet au vendredi 28 août.

Les inscriptions pour les vacances d'été sont ouvertes depuis le mercredi 15 avril et jusqu'au dimanche 14 juin 2020.

Réserver les jours dont vous avez besoin via l'espace famille :

<https://perray-en-yvelines.les-parents-services.com/>

(En dehors de cette période, les inscriptions ne seront pas accessibles). Si vous n'avez pas accès aux réservations, merci de faire un mail au service scolaire pour l'ouverture de cette prestation : service.scol@leperray.fr

--

Les élèves de CM2 pourront être accueillis à l'Espace Jeunes pendant la période estivale, renseignements auprès de l'AJP : 01.34.84.66.38



Médiathèque : fermeture du bâtiment mais emprunts toujours possibles !



Bien que les locaux de la Médiathèque restent inaccessibles au public, un système de prêts sur réservation préalable est proposé depuis le 26 mai.

Le principe : les lecteurs contactent les bibliothécaires par mail ou téléphone (privilégier les matinées pour les appels téléphoniques) afin de réserver des documents.

Pour faire leurs choix, un catalogue est disponible en ligne (<http://bmleperray.dnsalias.net/>). Les bibliothécaires peuvent également recueillir leurs préférences (auteur, nature du document, sujet,) et faire une sélection personnelle ; n'hésitez pas à demander conseils et avis ! Attention, le lecteur ne pourra venir récupérer ses documents qu'une fois la confirmation reçue.

Les documents seront à récupérer (et à rendre) à la médiathèque, uniquement aux horaires suivants :

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 14h à 18h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 18h

Samedi de 10h à 13h30



Accès

- Le retrait des documents empruntés se fera devant l'entrée principale (entrée habituelle).
- Le retour des documents se fera devant l'issue de secours (côté gauche du bâtiment). Les documents seront placés en quarantaine 5 jours après le retour, et désinfectés. Une signalétique et un fléchage seront mis en place. Les bibliothécaires seront équipées de masques et de gants.
- Rappel sur le quota de prêt : 8 livres - 6 magazines - 5 DVD
- Délais de prêts - Tous les documents empruntés à partir du 26 mai pourront être conservés par les lecteurs jusqu'au 31 août.

Espace de la Mare au Loup, 14 rue de Houdan - 01 34 84 89 84 - leperray.bibliothèque@orange.fr -
Blog : <http://mediathequeduperrayenyvelines.blogspot.com/>

VIE CULTURELLE

Du 28 février au 8 mars

Salon des Arts

28^e édition du Salon des Arts et 41^e Tiercé photo
Salle des fêtes de la Mare au Loup

Cette 28^e édition du Salon des Arts fut un grand succès, les artistes ont une nouvelle fois répondu présents.

Plus d'une centaine d'artistes exposants ont présenté au public de nombreuses œuvres ; une soixantaine en expression plastique (huiles, acryliques, techniques mixtes, graphites, sanguines, pastels, aquarelles) une vingtaine de sculpteurs et près de 80 photographes pour le Tiercé photo.

Au total, le Salon a enregistré environ 2 000 visiteurs qui se sont exprimés au travers de leurs votes pour élire les œuvres préférées.



Les élèves de l'atelier (12/13ans) : Romane, Aélia, Coline, Bohème, Salomé, Nolan, Hugo.

L'atelier Céramique de l'association Arts et Loisirs a cette année encore exposé les travaux des élèves. La mise en scène et la qualité des poteries présentées ont enchanté les visiteurs du Salon dès l'entrée dans le foyer de la salle. Merci aux enfants de l'atelier pour leur implication dans ce Salon, ils ont travaillé depuis septembre afin de proposer un travail abouti.

L'espace jeunes (AJP) et le centre de loisirs (ALSH) ont aussi proposé des travaux réalisés par les enfants et les jeunes. Ainsi le foyer de la salle des fêtes avait des allures de succursale du Salon. Merci à ces trois structures pour leur participation.

Voici l'ensemble des prix décernés pour cette 28^e édition du Salon des Arts :

PRIX DU JURY :

- 1 Aquarelle : Laurence BROHAN LACOMB
- 2 Pastel : Annick LIARD
- 3 Peinture : Neumi DUDAS CREPEL (voir encadré)
- 4 Sculpture : Nathalie DUVIVIER
- 5 Photo : Sabine CRISTINI
- 6 Prix d'originalité : Gilles LE DIOURON

PRIX DU PUBLIC :

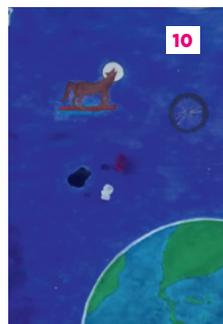
- 7 1er prix tableau : Sylvie MARLIER BONNOT
- 2 2ème prix tableau : Annick LIARD
- 5 1er prix photo : Sabine CRISTINI
- 8 2ème prix photo : Daniel GOURDIN
- 6 Sculpture : Gilles LE DIOURON
- 9 Jeunes Tableaux (-18 ans) : Ewen PICART-HUET
- 10 Jeunes Tableaux (-12 ans) : Eléa ALLICE FERHAUT
- 11 Jeunes Photos : Coraline GUIBERT

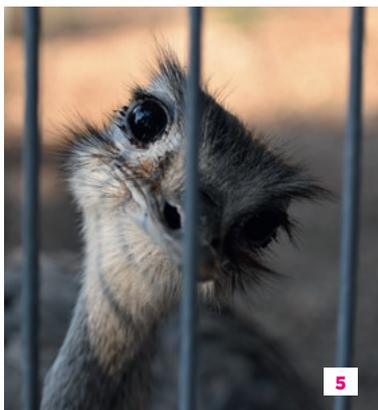
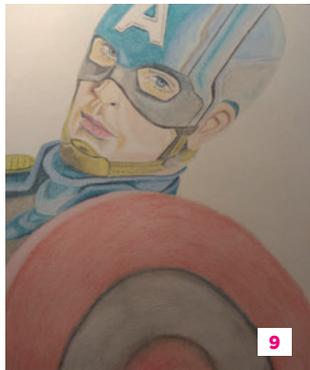
PRIX DES ECOLES :

- 8 Photo : Daniel GOURDIN
- 12 Tableau : Christiane BARRERE

La commune a toujours souhaité associer la jeunesse à cet événement important et plus largement à l'Art en général, les enfants des trois écoles perrotines et du centre de loisirs se sont rendus tout au long de la semaine au Salon. Ils ont pu voter pour leur tableau et photo préférés.

Le Salon des Arts du Perray a été organisé en partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines, la radio RVE et l'entreprise DP ARCHI.





Neumi Dudas Crepel

Neumi Dudas Crepel, sélectionnée par le jury de la Société des Artistes Français dans le cadre de l'exposition « Art Capital » au Grand Palais à Paris, est une artiste franco-brésilienne qui, malgré un parcours international, revient chaque année au Salon des Arts du Perray où elle a noué des amitiés.

Neumi est ingénieur de formation et artiste peintre par passion. Elle a consacré de nombreuses années à l'apprentissage de l'art en participant notamment à divers stages de dessin, peinture, modelage et en abordant toutes les techniques pour terminer par l'acrylique, sa technique de prédilection.

À partir de 2010 les expositions se succèdent, d'abord en Ile de France puis Paris, New York, Miami, Suisse, Finlande, Royaume-Uni, Italie, Belgique.

Cette artiste, passionnée par « l'âme des femmes » et leurs émotions, raconte dans ses tableaux des histoires imaginaires issues de l'échange entre l'artiste et ses personnages. Elle les observe tandis qu'ils s'en vont, comme dans la série « Les femmes d'Ici et d'Ailleurs » ou elle les écoute en confidente, comme dans la série « Sensation ». Que de moments émotionnels forts à les entendre ainsi chuchoter...

Devant ces toiles, comment ne pas s'attarder pour les laisser parler ?

Les histoires racontées par Neumi Dudas Crepel au travers de ses tableaux sont un appel à un partage d'émotions entre les femmes de tous les pays et de toutes les cultures.

Pour en savoir plus sur cette artiste :
<https://fr-fr.facebook.com/ndcluaart> et [ndc_lua_art](https://www.instagram.com/ndc_lua_art) Instagram
neumicrepel@hotmail.com

HOMMAGE

Hommage à Robert ÉCLIMONT

de l'Atelier d'Histoire d'HMPY

À l'heure où paraît la biographie du Docteur Marest, c'est un de ses compagnons de route qui disparaît à son tour : Robert Éclimont nous a quittés le 14 mars dernier, à l'âge de 95 ans, moins de trois mois après sa chère Suzanne, après plus de soixante-dix ans de vie commune. La plupart des Perrotins connaissent ce natif du Perray qui s'est aussi beaucoup dévoué à sa ville : conseiller municipal de 1977 à 2008, maire-adjoint pendant vingt ans et premier adjoint de 2001 à 2008, il avait été nommé par le Préfet Maire-adjoint Honoraire en 2009 et avait reçu à cette occasion la médaille d'Honneur Régionale.

Fils d'un Cheminot originaire de la Sarthe, vivant en étroite relation avec la voie, les cheminots et les trains qui passent à quelques mètres de chez lui, après avoir suivi sa scolarité primaire au Perray, certificat d'études en poche, il choisit de suivre la voie paternelle : au centre d'apprentissage SNCF de Trappes, il décroche le diplôme d'ajusteur et sa persévérance lui vaudra de devenir à son tour professeur technique du même centre de formation et chef d'atelier au centre de maintenance de Montrouge où il prend soin des locomotives BB 900 ou des automotrices Budd Z 5100, avant de travailler sur les systèmes de freinage du TGV encore expérimental.



Photo de l'école des garçons 1934, dans l'actuelle cour de la mairie : à gauche, le maire Alfred Tondeur, à droite, le garde-champêtre, Henri Vezolles, au milieu le directeur, Charles Boulard et son adjoint. Robert Eclimont est au quatrième rang, troisième élève à partir de la droite. © Maurice Brodaz.

Sa grand-mère, puis sa mère, tenaient le café à l'angle de la rue du Moulin et du chemin du Vieux Moulin, devenu par la suite Au soleil de midi et aujourd'hui



disparu. Ainsi, jusqu'en 1965, Robert, sa femme et ses deux fils, habitaient la jolie maison en meulière du 23 rue du Moulin et il avait l'habitude et la connaissance de la vie du Perray souvent débattue sur le zinc. Homme jovial et de contact, il fut aussi longtemps le portier - gardien - de l'équipe de football locale et participa pleinement à la naissance et l'essor de l'Étoile Sportive du Perray. C'est donc tout naturellement que, la retraite venue, à partir de 1980, de même qu'il s'était engagé, à 19 ans, dans les forces de la Libération, alors qu'il était interdit de service militaire - classe 1945, au lieu de mener une vie tranquille de grand-père, il se consacra pleinement à la vie municipale.

En haut, la BB 900, qui de 1936 à 1987 servit de locomotive. En bas, une rame Budd Z 5100, en service sur la ligne Paris-Rambouillet jusqu'en 1998.



L'équipe de football 1950 du Perray, Robert Eclimont est au deuxième rang le premier à gauche

Adieu Robert et Suzanne !



Qui ne l'a vu sillonner inlassablement en vélo les rues du Perray, et, le dernier garde-champêtre étant parti en retraite le 1er janvier 1978, relever les problèmes de voirie, les anomalies d'aménagement et intervenir même auprès des galopins livrés à eux-mêmes ou des adultes peu respectueux de l'environnement ?

Il était l'encyclopédie vivante du Perray, connaissant tous les coins et recoins de sa commune et c'est cette double connaissance du territoire et de ses habitants qui lui valut dès 1982 le titre de maire-adjoint chargé du Patrimoine. Ses compétences techniques lui valurent d'assumer aussi la charge primordiale et souvent ingrate des travaux et de l'assainissement .

Lorsque fut créé le SMAGER, chargé de gérer les étangs et rigoles en 1982, il était naturel que Robert Eclimont représentât Le Perray aux côtés du maire René Bondon et en 1999, il en devint vice-président jusqu'en 2008, aux côtés de Christine Boutin. Devenue ministre de la Ville, cette dernière lui remit personnellement, le 6 octobre 2007, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur : au cours d'une cérémonie émouvante, le maire, Madame Deschamps ne manqua pas d'associer aux mérites du récipiendaire les qualités de son épouse.

En 2010, avec le concours d'HMPY, Robert Eclimont publiait une petite histoire du



Ci-dessus : Remise de la « Rouge » le 6 octobre 2007 . Ci-contre : Alphonse Marest et Robert Eclimont en 1993

train, toujours disponible au Perray Patrimoine et Culture : *Il était une fois le Train*, histoire de la ligne Paris-Chartres, via Le Perray.

Robert, homme de conviction et d'engagement, merci, pour tout ce que vous avez fait pour Le Perray.



HOMMAGE

Hommage au premier* des Perrotins

Le 04 mai 2020, Alphonse MAREST aurait eu 100 ans.

Médecin du Perray de 1946 à 1985, conseiller municipal de 1947 à 1989, maire de 1971 à 1978 et de 1985 à 1989, il est l'auteur de *Perray et Perrotins*, le fondateur du service de soins à la personne Aide à Domicile en Milieu Rural Pays d'Yveline, des associations PRESENCE et Histoire et Mémoire du Perray-en-Yvelines, ...

Il serait difficile de résumer en quelques lignes ce que fut le parcours de ce Cherbourgeois, arrivé très jeune à Versailles, suite à une mutation paternelle et qui a terminé son internat à l'Hôpital de Rambouillet en 1945, sous la houlette du Dr Petit avant de s'installer au Perray en remplacement du Dr Garfunkel victime de la Déportation et ce que furent ses apports comme citoyen engagé au service de notre ville.

Après une quête de plusieurs années, il parvint en 2007 à créer notre société d'Histoire et il était tout naturel que nous nous lancions, en accord avec sa famille, dans l'écriture de la biographie de cet homme



Le Maire



En famille au 35 rue de Chartres

bienveillant qui nous a tant apporté. Il est assurément le « grand homme » de notre commune, comme le souligne, dans sa préface, Gérard Larcher qui le considère comme un exemple à suivre.

Un vrai récit de 120 pages, richement documenté et illustré de plus de 120 photos publiques et privées. Nous espérons avoir mobilisé suffisamment de ressources historiennes pour offrir aux Perrotins un livre accessible à tous et qui retrace non seulement l'itinéraire d'Alphonse Marest, mais aussi une bonne partie de l'histoire du Perray dans la seconde moitié du XXème siècle.

Vous pouvez vous procurer ce livre auprès des membres d'HMPY, en joignant son président et auteur du livre au 06 33 55 50 21, ou auprès de Le Perray Patrimoine et Culture (mercredi et samedi matin, 1 avenue de la Gare).

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

** C'est à l'initiative de M. Marest, maire du Perray, qu'à l'aube des années 1980, le conseil municipal adopta le nouveau gentilé des habitants du Perray, jusqu'alors nommés Perraisiens...*



Alphonse Marest, lycéen



TRIBUNES LIBRES

Après une longue période de confinement imposée par l'Etat pour limiter le plus possible la propagation du virus, nous sommes désormais entrés dans une phase de déconfinement progressif.

Chacun d'entre nous a désormais la possibilité de reprendre ses activités, tout en ayant à l'esprit que sa vie ne pourra pas, au moins pour un certain temps, être comme avant. Les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières restent toujours à respecter, car la pandémie est toujours présente. La reprise de l'activité économique va se faire de façon progressive, les commerces, autres que ceux de première nécessité restés ouverts pendant toute la période

de confinement, ont pu rouvrir leur porte à la condition de respecter les consignes sanitaires.

Pour permettre aux parents de reprendre leur activité professionnelle - pour certains après 8 semaines de chômage partiel -, les écoles ont été réouvertes conformément aux directives de l'Etat. La Municipalité a pris de son côté toutes les dispositions nécessaires pour que cette rentrée se fasse le mieux possible, dans le strict respect du protocole sanitaire.

Les rassemblements restent aujourd'hui encore interdits, et nous ne savons pas comment la situation va évoluer... Néanmoins, il nous faut regarder droit devant

et préparer la prochaine rentrée : celle de nos écoles et de nos associations.

Il faudra très certainement changer nos habitudes (celles d'avant la pandémie), faire preuve de rigueur et continuer à être très prudents.

Nous devons continuer à accompagner les plus fragiles en renforçant les moyens du CCAS, et en faisant tous preuve de solidarité envers nos aînés.

Dans ce nouveau contexte, l'équipe municipale reste et restera mobilisée ; sa principale priorité : préserver la sécurité de ses habitants.

Ensemble, protégeons-nous, en respectant les gestes barrières.

Les conseillers de la Majorité municipale « Le Perray Notre Commune » : Paulette DESCHAMPS, Bernard BEBOT, Marie-Cécile RESTEGHINI, Ghislain OLIVEIRA, Nicole LOUCHART, Jean-Claude VIN, Véronique NITSCH, Claude CHERON, Claudia BAUDOUIN, Charles VIETTE, Dalila IKHELF, Gervais LESAGE, Céline LAHAYE-FRITZ, Philippe BRIET, Hélène BALDET-HELOIN, Mohammed ALIF, Florence CHARTIER, David RODIER, Isabelle HATAT, Michelle RANGER, Valérie LEROY, Patricia LE DUC, André LAVADOU.

Madame, Monsieur,

MERCI A vous qui nous avez manifesté votre confiance lors du premier tour de l'élection municipale

NOUS RESTONS MOBILISES

Durant cette difficile période de confinement, vos élus ont continué à travailler en liaison avec l'équipe municipale dans les services « scolaire » « urbanisme » finances » et auprès du Centre Communal d'Action Sociale pour aider nos concitoyens, principalement les plus fragiles.

AVEC VOUS NOUS GARDONS CONFIANCE

Toute notre équipe est à pied d'œuvre pour le 2e tour de l'élection municipale. Notre expérience, nos connaissances des dossiers, l'antériorité de notre mandat d'élus municipal et communautaire, nous permettent d'appréhender et d'analyser au mieux les orientations politiques à venir. Restez prudent, le risque est toujours présent.



*Les élus le « Perray venir »
leperrayavenir@gmail.com
notre blog : Le Perrayscope
Jean Louis BARON,
Marie-José PETER,
Pierre TESSIER*



Concitoyennes, Concitoyens,

Le report du second tour des élections municipales et donc la poursuite du mandat actuel, nous offre la possibilité de nous exprimer sur cette crise sanitaire mondiale et les répercussions locales. Aussi, nous tenions avant tout à exprimer notre compassion pour tous ceux qui subissent la pandémie à différents niveaux : Perte d'un proche, isolement, faillite, organisation familiale etc. Nous remercions les élus municipaux et les agents de la ville qui par leur expérience et leur professionnalisme ont permis à la vie publique de continuer pendant les deux mois du confinement. Félicitations aux bénévoles et aux citoyens actifs fortement mobilisés durant cette période dans d'innombrables actions de solidarité.

Bon courage aux perrotines et perrotins, jeunes et moins jeunes qui ont repris le chemin de l'école et du travail. Prenez soin de vous.

Citoyennement,

*Pour la liste Le Perray Horizon 2020
Mickaël LE BIHANIC, Émilie HIRSOUX*

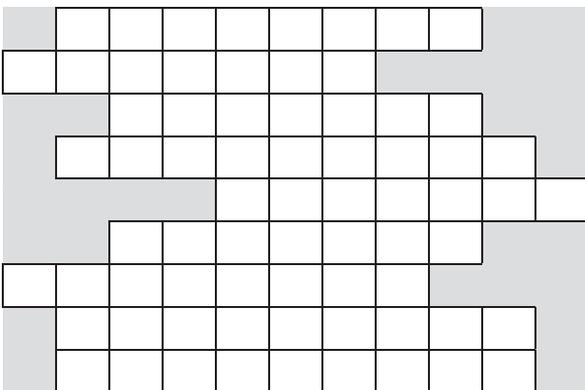




La dixième rue

Voici 9 noms de rue : Alouettes, Auffargis, Fourneaux, Gerbière, Grimace, Nouvelle, Parfond, Pourras, Vénerie.

En les alignant comme il convient dans la grille ci-dessous, Vous la trouverez ...



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

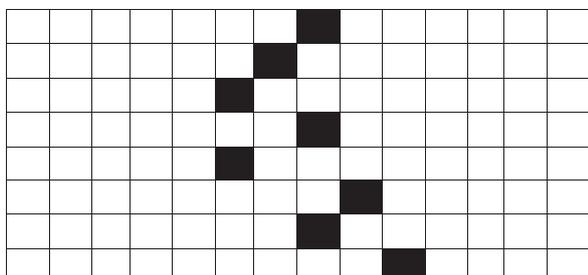
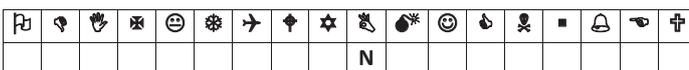
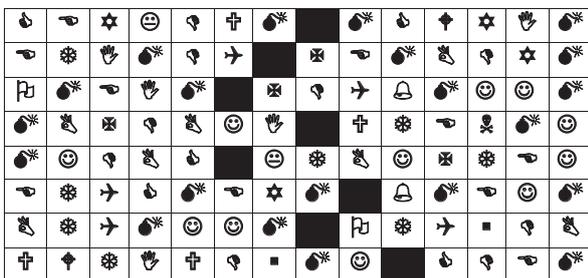


0 800 130 000 (appel gratuit)

Mots codés

Horizontalement : 1 - 6 noms de rue à retrouver - en décodant la grille...

Trouvez la dix-septième et la dix-huitième ...



COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque

Comment retirer son masque



Bien se laver les mains



Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



Mettre les élastiques derrière les oreilles



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter



Nouer les lacets derrière la tête et le cou



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher



Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000 (appel gratuit)